



## Séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2019 (2016-2021)

### Point 15: DIVERS

<b>Postulat n°125</b>	<b>Déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2019</b>
Auteur et co-auteur(s)	<b>M. Raphaël Casazza (PLR)</b>
Objet	<b>L'auteur du postulat demande au Conseil communal de présenter un plan d'investissement pour assurer l'autonomie électrique et de chaleur du patrimoine immobilier communal d'ici l'année 2035</b>
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 9 décembre 2019.</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

#### Développement du postulat

Il est demandé au Conseil communal de présenter un plan d'investissement (éventuellement par des plans quadriennaux) pour assurer d'ici quinze ans l'autonomie électrique et de chaleur de son patrimoine immobilier, conformément à sa transition énergétique 2019-2035. Ce postulat s'inspire de deux motions déposées en juin 2019 au Parlement fédéral (Conseil national: n° 19.3784) et (Conseil des Etats: n° 19.37.50) dont cette dernière vient d'être approuvée à l'unanimité par les Sénateurs.

Selon la brochure verte toute fraîche du Conseil communal intitulée "Fribourg et sa transition énergétique 2019-2035", dont la publication et les objectifs sont salués, le potentiel maximum réel d'énergie solaire photovoltaïque sur notre territoire s'élève à 13'300 ménages, c'est-à-dire plus que la population résidente (si l'on compte 3 à 4 personnes par ménage)!

Et l'on apprend dans cette brochure que l'objectif est de produire 30 GWh/a d'électricité photovoltaïque soit l'équivalent de 6'650 ménages d'ici 2035 ou 50% du potentiel maximum réel (cf. figure ci-dessous).

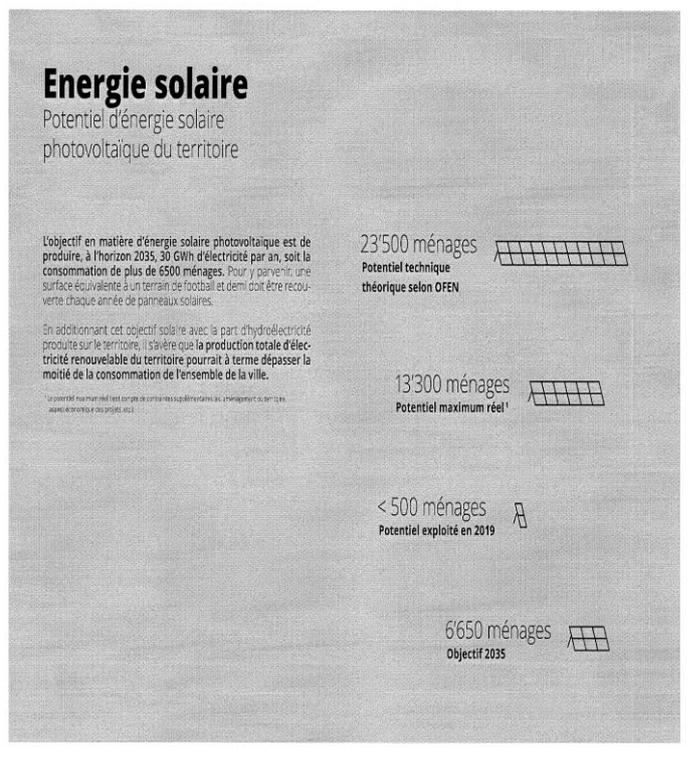


Figure 1 Extrait de la brochure du Conseil communal "Fribourg et sa transition énergétique 2019-2035" (source: [https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/TransitionEnergetique\\_BrochureA4\\_Light.pdf](https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/TransitionEnergetique_BrochureA4_Light.pdf))

Cette brochure ne mentionne malheureusement pas la production d'énergie solaire photovoltaïque par la Commune.

Par une politique volontariste et afin de montrer l'exemple, la Ville de Fribourg doit produire sur ses sites (ou à proximité de ceux-ci) le 100% de l'énergie renouvelable au niveau électrique d'une part, par la technologie photovoltaïque notamment, et au niveau de ses besoins en chaleur comme p.ex. avec le CAD afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effets de serre (neutralité carbone) de son parc immobilier si possible d'ici 2030 ou 2035 au plus tard. Une politique d'investissement est urgente dans ce domaine. Il y aura lieu de prendre en compte avant tout le bilan environnemental et non le seul critère économique.

Une coordination et une collaboration avec la Bourgeoisie de Fribourg, les communes environnantes, notamment celles avec qui la Ville de Fribourg va fusionner et/ou avec les acteurs locaux tels que Sinef ou Groupe E, est souhaitable et est encouragée.

S'il est légitime de fixer des objectifs ambitieux pour les habitants de notre belle ville, il est indispensable que la Commune soit elle-même irréprochable et qu'elle montre la direction à suivre à ses concitoyens.

Fribourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2019